

Décision concernant la onzième question à l'ordre du jour: Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: Faits nouveaux concernant l'Organisation internationale de normalisation (ISO), notamment dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail

Notant les progrès accomplis dans le cadre de la récente collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), mais se déclarant préoccupé par les difficultés qui demeurent, le Conseil d'administration:

a) a demandé au Directeur général de s'employer à résoudre au plus vite avec l'ISO, grâce à des contacts de haut niveau, les divergences d'interprétation concernant certains éléments de l'accord;

b) de prolonger la mise en œuvre expérimentale de l'accord OIT-ISO de 2013 pendant la période nécessaire pour que l'OIT puisse participer effectivement à l'élaboration de la norme ISO 45001, sans que cette période ne dépasse une année;

c) de procéder à un bilan de la mise en œuvre de l'accord OIT-ISO à sa 325^e session (novembre 2015).

(Document GB.323/INS/11/2, paragraphe 19, tel qu'amendé.)